



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
DGEau - Service de renaturation des cours d'eau

DETA - SRCE
Case postale 206
1211 Genève 8

Aux riverains du vallon de l'Aire

Genève, le 21 février 2014

N/réf. : FDE/

**Concerne : Cours d'eau de l'Aire.
Levés topographiques du vallon urbain de l'Aire..
Application du plan d'entretien**

Dans le cadre du projet de renaturation de l'Aire en cours de réalisation à Confignon, il a été décidé de modifier le mode de gestion des débits afin de restaurer la dynamique de la rivière tout en respectant les objectifs de sécurisation des personnes et des biens à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Aire.

Toutefois, les crues de l'automne passé et de ce début d'hiver ont provoqués des montées d'eau plus importantes que prévues dans tout le secteur urbain. Aussi, nous souhaitons compléter nos connaissances en établissant une nouvelle modélisation hydraulique des écoulements de l'Aire. Cela nécessite des levés topographiques terrestres.

Nous avons besoin de votre concours pour laisser libre accès à nos mandataires géomètres sur votre bien-fonds pour pouvoir faire ce travail. Des piquets seront mis en place à proximité de la berge et nous vous saurions gré de bien vouloir les conserver si possible plusieurs mois.

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que la direction générale de la nature et du paysage (DGNP) effectuera divers abattages sur un tronçon d'environ 800 mètres de long, en aval du pont du Centenaire. Ces travaux répondent avant tout à des objectifs d'amélioration des forêts protectrices, conformément aux prescriptions fédérales. Ces interventions anticipent dans ce périmètre les résultats des plans d'entretien de l'Aire en cours de rédaction. L'inaccessibilité des lieux contraint à effectuer une intervention par hélicoptère, nous vous demandons de respecter le balisage de chantier et la sécurité mis en place.

Début des travaux de mise en place : le 24 et 25 mars.

Héliportage : le 27 et 28 mars.

Ces travaux étant tributaires des conditions météorologiques rencontrées lors des deux jours de survol, ils sont susceptibles d'être différés le cas échéant au mois de septembre.